# Compte rendu réunion du Conseil Municipal

# Du 27 mai 2016

Date de convocation: 23/05/2016

<u>PRESENTS</u>: M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme DEMESSANCE Florence, M. DA SILVA CORREIA Manuel, M. MESPLES Noël, Mme ROBECQUE Amandine, M. OLIVA Charles, Mme FLOURY Clara, Mme MANFRINATO Mélissa, Mme RAMAHERRIRARINY Liliane

**EXCUSEE**: Mme VILLAESCUSA Sylvie (Pouvoir donné à Mme DEMESSANCE Florence), Mme DJOURI Fadhéla (pouvoir donné à Mme ROBECQUE Amandine), Mme RIZZO Nadine (pouvoir donné à Mme MANFRINATO Mélissa), M. SAJDAK Henri (pouvoir donné à Mme FLOURY Clara).

ABSENT: M. OLIVA Charles

**SECRETAIRE**: M. LORRAIN Jean-Luc a été élu secrétaire

# **COMPTE RENDU**:

# -1) Approbation des comptes rendus des 25/03 et 15/04

\* Approuvé à l'unanimité.

# - 2) SMIVOM - Convention Prêt Matériel Roulant

\* Dans le cadre de la mutualisation entre la CCVA et la CCLAG, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le SMIVOM offre la possibilité de conventionner avec la Collectivité pour le prêt de matériel roulant avec ou sans chauffeur pour une durée de 1 an renouvelable. Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

# - 3) SDCI Fusion de la CCVA et de la CCLAG.

\* Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture concernant la fusion de la CCVA et de la CCLAG. Il précise que le Conseil Municipal a 75 jours pour donner son accord ou non à ce projet. Et demande de choisir un nouveau nom de la Communauté de Communes suivant les propositions : CCAL – CCLA – CCLAH – CCVAL.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la fusion CCVA et CCLAG et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire et choisit CCLA pour le nom de la nouvelle Communauté de Commune.

#### - 4) SDCI Fusion du SIC et du SIVOM le merlan rauzé du ruisseau.

\* Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture concernant la fusion du SIC et du SIVOM le merlan rauzé du ruisseau. Il précise que le Conseil Municipal a 75 jours pour donner son accord ou non à ce projet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité n'approuve pas la fusion du SIC et du SIVOM le merlan rauzé du ruisseau; à ses yeux une telle fusion semble précipitée alors que les engagements financiers (investissements des Syndicats concernés) ne sont pas de même ampleur et de nature différente. La

répartition de ces charges sur les collectivités adhérentes pourraient ne pas être représentatives des engagements pris distinctement et générer un trouble d'appréciation pour les populations impactées défavorablement.

#### - 5) SDCI Fusion du SIERGA et du SIECHA

\* Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture concernant la fusion du SIERGA et du SIECHA du ruisseau. Il précise que le Conseil Municipal a 75 jours pour donner son accord ou non à ce projet.

Le Conseil Municipal, vu l'accord de principe des adhérents et collège d'élus y siégeant, approuve à l'unanimité la fusion SIERGA et du SIECHA et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire.

#### - 6) <u>Dissolution du SITPA</u>

\* Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture concernant la dissolution du SITPA. Il précise que le Conseil Municipal a 75 jours pour donner son avis sur ce projet Impacté par la loi NOTRE, au 31/12/2016, le SITPA n'aura plus d'identité et le Conseil Départemental mettra un autre moyen à disposition.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la dissolution du SIPTA.

# - 7) <u>Devis Entreprise MARTY</u>

\* Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a fait appel à l'entreprise MARTY pour renforcer l'accotement « Chemin du chateau », juste avant le carrefour avec « l'impasse de Bernadou ». En effet, un étranglement de voirie existe face à l'ensemble immobilier et la voirie demande donc un renforcement et recalibrage en largeur ; cette situation est d'autant plus nécessaire lorsqu'il y a un véhicule stationné à cet endroit ce qui oblige le déport des poids lourds (comme les véhicules du SMIVOM) qui mordent sur le bas-côté. L'élargissement de la voirie semble donc nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

#### - 8) Remboursement facture FOIX MULTI SERVICES à Monsieur LORRAIN

\* Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la facture de chez FOIX MULTI SERVICES concernant 2 jeux de clés d'un montant de 16.10 € a été réglée par Monsieur LORRAIN. L'avance a été faite par Monsieur LORRAIN car la Commune ne possédait pas de compte chez ce fournisseur. Il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer pour le remboursement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le remboursement de la facture FOIX MULTI SERVICES.

#### - 9) <u>Devis Géomètre VALORIS</u>

\* Monsieur le Maire indique qu'un devis a été établi par le géomètre VALORIS pour faire une étude de division de terrain concernant les 3 lots qui seront mise à la vente à Rouge.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

# - 10) Décision modificative n° 1

\* Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être faite car le report du résultat de 2014 n'a pas été reporté dans le CA 2016 et cela engendre des modifications de résultats à savoir :

le résultat d'investissement 2015 n'est pas de -33523.30 € mais de -7933.59 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

# - 11) Questions diverses

- \* L'association de Sauvegarde du Patrimoine et du Terroir demande le prêt de matériel de sonorisation pour la foire-expo de matériel et agricole le week-end du 27 et 28 août 2016. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.
- \* Dissolution du CCAS: Monsieur le Maire propose de convoquer le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration du CCAS le Samedi 25 juin 2016 pour débattre de ce sujet et prendre une décision.
- \* *Projet éolien*: Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une décision devra être prise lors du prochain conseil.
- \* Courrier de Monsieur COLOMIES: Monsieur le Maire indique que ce bien est mis en vente par son propriétaire Monsieur COLOMIES, il s'agit du logement situé au centre du village dont son terrain est à côté de l'atelier municipal. Celui-ci nous propose la vente de son bien car il y a un emplacement réservé sur le terrain au prix de 100 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que cette zone foncière servirait de parking. Il propose au Conseil Municipal deux possibilités :

- Soit de faire une proposition d'achat de la parcelle environ 4000 m² sans le logement
- Soit de faire une proposition d'achat de l'ensemble mais avec un délai de 6 mois afin de valider un montage financier.
- \* Proposition du nom de la bibliothèque : LILA

# Séance levée à 23h

# Approuvé le à l'unanimité

M. ZDAN	M. MESPLES
M. LORRAIN	Mme ROBECQUE
Mme VILLAESCUSA	Mme DJOURI
Mme DEMESSANCE	Mme RAMAHERIRARINY
Mme MANFRINATO	Mme FLOURY
Mme RIZZO	M. SAJDAK
M. DA SILVA CORREIA	M. OLIVA
Mme LOUPADIERE	